



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Mercredi 27 août 2014
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : FAYOLLE Christian

Secrétaire de séance : ECLERCY Jean-Paul

SUBVENTION A VERSER A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE DE MEYS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la cantine est un service public non obligatoire qui a été délégué à l'association « de la cantine » par le biais de la signature d'une convention d'objectif, d'une convention de mise à disposition d'une salle communale et, d'une convention de mise à disposition du personnel (Mme Odile DUPUY est embauchée par la commune et mise à disposition de l'association de la cantine).

Il avait été convenu que la commune soutiendrait financièrement l'association en versant une subvention calculée par rapport aux comptes budgétaires de l'association, qui comblerait le déficit de l'association.

Monsieur le Maire présente le bilan communal de la commune pour l'année scolaire 2013-2014. Celui-ci est largement négatif et s'élève à : 10 187.92€ en tenant compte d'une subvention d'un montant de 7 000€ versée à l'association de la cantine.

Le bilan comprend outre les 7 000€ versés à l'association les coûts de maintenance de la salle de la cantine, les fluides (eau, électricité), le téléphone, les consommables et, ne tient pas compte des différents achats de matériels, travaux d'installation de l'étuve de réchauffage des repas, le prêt de l'étuve etc...

Monsieur le Maire indique dans son bilan que le coût du service de la cantine représente 5,8% des impôts locaux pour un maximum de 25 familles de la commune.

Monsieur le Maire félicite et remercie tous les membres du conseil d'administration de l'association de la cantine pour l'implication et le travail qu'ils réalisent toute l'année, pour faire fonctionner ce service.

Il souhaite toutefois, que tout le monde comprenne bien que ce service, malgré les bénéfices sur les manifestations, est déficitaire et que la collectivité abonde pour plus de 10 000€ pour que ce service

perdure avec un coût du repas pour les parents qui est le plus bas du canton.

Il donne ensuite la parole aux Conseillers Municipaux qui remercient, tous, les membres du Conseil d'Administration et qui, pour la majorité, souhaite continuer de financer les salaires de l'association sans compter toutes les charges supportées par la commune.

Madame Chrystèle ANDRE présente le bilan comptable de l'association pour l'année 2013-2014 et indique que l'association a fait des bénéfices en réalisant des manifestations qui ont rapportés 1 466.29€ de différentiels charges et produits, e, intégrant la subvention de 7 000€ de la municipalité.

Compte tenu de ces éléments et de la position majoritaire du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de solder la subvention de 7 000€ pour l'année scolaire 2013-2014. Une avance de 7 000€ sera versée en 2 fois pour l'année 2014-2015 et sera rediscutée en fin d'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la Chasse du Sorlin a utilisé le terrain de la madone le 26 juillet pour son concours de pétanque
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association paroissiale a utilisé la salle lors de son rassemblement du 15/08/2014, suite à son accord
- Le SIMOLY a transmis au conseil municipal le compte rendu sur le compostage collectif suite à sa visite du 2/08/2014
- Monsieur le Maire rappelle les nouveaux horaires de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2014.

Mardi 14h00-18h00

Mercredi 10h00-11h30 (sauf le 1^{er} mercredi du mois)

Jeudi 10h00-11h30

Vendredi 14h00-16h00

Samedi 10h00-11h30 (1^{er} samedi du mois uniquement).

Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 septembre à 20h30.

